



Processo Seletivo 2019
Fase 1 – Prova de Língua Estrangeira
16/10/2018

FRANCÊS

ORIENTAÇÕES GERAIS PARA A PROVA:

- Não folheie a prova até que seja autorizado pelo fiscal de sala. Até o início da prova leia somente as orientações constantes nesta folha de rosto.
- Será permitido o uso de dicionário em edição impressa, sendo vedado o empréstimo dos mesmos entre candidatos.
- Os candidatos deverão escrever suas respostas na folha pautada e com carimbo do NUMA ou do PPGEDAM. Caso sua folha não esteja carimbada, comunique imediatamente (antes do início da prova) ao fiscal para que a mesma seja trocada. Ao final da prova não serão aceitas respostas em folhas que não sejam as distribuídas pelo PPGEDAM (carimbadas). No decorrer da prova, caso venha a precisar de mais folhas para resposta, solicite ao fiscal de sala.
- As folhas ou as partes delas utilizadas para borrão devem ser rasuradas com um “X”.
- As respostas para efeito de avaliação devem ser escritas com caneta esferográfica com tinta azul ou preta.
- O tempo de prova é de 2 horas, contadas a partir da comunicação do fiscal para que os candidatos comecem a prova.
- As folhas de prova deverão ser identificadas SOMENTE com o NÚMERO DE INSCRIÇÃO do candidato.
- Ao término da prova, o candidato deverá devolver o Boletim de Questões e folhas pautadas (respostas válidas e rascunhos) e assinar a lista de frequência.
- Os três últimos candidatos devem sair juntos do local de prova.

Boa prova!



Négociations à l'ONU pour protéger la haute mer

Les enjeux sont immenses : il s'agit de doter d'un cadre juridique la conservation de la biodiversité marine.

Elle n'appartient – encore – à personne, mais suscite bien des convoitises. La haute mer recouvre près de la moitié de la planète, constitue près des deux tiers de l'océan mondial, qui lui-même produit une bonne partie de notre oxygène et l'essentiel des protéines de populations entières, et recèle des ressources biologiques ignorées. Et pourtant, la haute mer ne bénéficie jusqu'à présent d'aucune protection, ou presque.

Voilà dix ans qu'est débattue l'idée de doter d'un cadre juridique les eaux internationales – c'est-à-dire l'immensité située au-delà des zones économiques exclusives (ZEE) régies par les pays côtiers. L'objectif est de parvenir d'ici à 2020 à établir « un instrument juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales ». En effet, le seul grand accord international actuellement en gestation à l'ONU concerne à l'océan.

Brevets à foison

Une autre façon de présenter la haute mer consiste à rappeler qu'elle représente 95 % de l'espace habité par des formes de vie sur cette planète. Et il serait étonnant que l'homme n'y trouve pas quelques ressources à puiser en plus des richesses de la pêche en mer qu'il y prélève déjà sans ménagement.

Des chercheurs du Centre universitaire de résilience et de l'Académie royale des sciences de Stockholm, ainsi que de l'université de Colombie britannique, au Canada, ont créé une base de données avec 13 000 séquences génétiques provenant de 862 espèces marines (plancton, mollusques, poissons) associées à un brevet, parmi les 38 millions collectées depuis trente ans. Ils rapportent que 84 % de ces brevets ont été déposés par des entreprises. Pharmacie, chimie, agroalimentaire, cosmétique, biocarburants : malgré des coûts élevés, 221 groupes se sont lancés dans ces recherches. Ils sont pour la plupart américains, japonais et surtout allemands. Le groupe BASF aurait en effet déposé près de la moitié (47 %) de ces brevets.

Le marché des ressources marines pourrait évoluer vite. « Pour un séquençage ADN, il n'est même plus indispensable de disposer du poisson lui-même, il suffit de recueillir l'eau dans laquelle il s'est trouvé », a précisé Françoise Gaill, coordinatrice du comité scientifique de la plate-forme Océan et climat. Les organismes vivant près des sources hydrothermales intéressent particulièrement la recherche pour leurs capacités à s'adapter à la pression, la chaleur extrême, l'acidité ou l'absence de lumière. Or ces formations se trouvent précisément en haute mer, où pour le moment, la seule règle est celle du premier arrivé, premier servi.

Le principe est à peu près le même pour la pêche à quelques exceptions près, comme la chasse à la baleine. La préservation de certains grands migrateurs, notamment les thons, est censée être assurée par des organisations régionales de gestion de la pêche, mais ils sont en réalité majoritairement surexploités. Actuellement, environ 6 % de la totalité de la pêche mondiale est réalisée au-delà des zones économiques exclusives, ce qui représente 8 % des revenus du secteur.



Partage des connaissances

La pêche si loin des côtes coûte très cher. Le secteur ne tiendrait pas s'il n'était soutenu à plus de 50 % par des subventions, indique Rashid Sumaila, de l'université de Colombie britannique, l'un des auteurs de cette étude. Peu de revenus, beaucoup de dégâts parmi des espèces peu nombreuses qui se reproduisent extrêmement lentement. « Pourquoi continuer ?, interroge-t-il. Fermer la haute mer à la pêche permettrait aux stocks de poissons de se renouveler et serait tout bénéfique, écologiquement et socialement. »

Prudemment, les négociateurs ont jusqu'à présent écarté ce dossier des discussions préalables. Le poisson y figure en tant que ressource génétique, mais pas en tant que ressource de la pêche. Paradoxalement, la question des aires marines protégées (AMP) est, elle, bien inscrite au programme de l'ONU. Mais si le futur accord décide qu'il est possible de préserver une zone de reproduction ou de migration de la faune marine au milieu du Pacifique ou de l'Atlantique, qui la surveillera ?

Outre la question des zones de conservation et celle des ressources génétiques, le partage des connaissances, qui ne devraient pas manquer de se développer à l'avenir, est inscrit au programme des négociations. Les pays en développement y tiennent beaucoup, certains encourageant la reconnaissance de la haute mer comme « patrimoine de l'humanité » – on se dirigerait plutôt vers la notion, plus floue, de « bien commun ».

Enfin, le quatrième chapitre porte sur l'instauration d'études d'impact pour tout chantier dans les eaux internationales, au-delà de certains seuils à définir. Car la haute mer n'est plus un espace à l'abri des activités humaines. Traversée de milliers de kilomètres de câbles sous-marins, sillonnée par les cargos géants – 80 % du transport maritime emprunte ses routes de navigation –, elle nourrit des projets de toutes sortes dans le secteur des énergies renouvelables, de l'aquaculture, de la géo-ingénierie, sans parler des industries d'extraction qui s'intéressent, elles, à ses grands fonds.

Faute de consensus entre les Etats pour établir un traité international à part entière, le projet d'instrument juridiquement contraignant, s'il aboutit, devrait prendre la forme d'un complément à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (Montego Bay), adoptée en 1982.

Com base no texto adaptado do jornal francês Le Monde, RESPONDA EM PORTUGUÊS:

- (1) O texto aborda a necessidade de um acordo internacional sobre qual tema?
- (2) Empresas de quais países têm desenvolvido pesquisas com recursos da biodiversidade marinha com o intuito de registrar patentes?
- (3) Parte da atividade pesqueira mundial é hoje realizada em áreas marítimas sem jurisdição nacional. Qual seria o percentual?
- (4) Segundo o texto, qual a maior dificuldade para a criação de áreas protegidas marinhas em águas internacionais ou em zonas marítimas sem jurisdição nacional?
- (5) No seu entendimento, estudos de impacto de empreendimentos instalados em alto mar é um dos temas abordados pelas negociações em curso na ONU? Cite exemplos de empreendimentos em alto mar passíveis de estudos de impacto?